

Circulaire Attestation Scolaire « Savoir Nager »

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

1. A partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière
2. Se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle
3. Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre
4. Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres
5. Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres
6. Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale
7. Se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres
8. Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres
9. Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète
10. Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Attestation « Savoir nager en sécurité »

définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager »
en sécurité

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Date d'obtention :

Fait à, le

Signature du professionnel agréé et titre :